

Délibérations du conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNAT**

L'an deux mille dix, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de ROMAGNAT (Puy-de-Dôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François FARRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. FARRET, MMES BERKANI, ROUX, M. BENAY, MMES GIRAUD, CHAPUT, GUERMITE, M. NEVES, MME FERREIRA, M. SERPOLAY, MME RATURAS, MM JOACHIN, DOR, SUTEAU, MME MIOCHE-JACQUESSON, M. PRADEL, MME BRIQUET, M. SCHNEIDER, MME GILBERT, M. VAUCLARD, MME ARNAL, M. SIEGRIST, MME DAUPLAT

ETAIENT EXCUSES :

**Monsieur RITROVATO qui avait donné procuration à Monsieur BENAY
Monsieur LAUMONT qui avait donné procuration à Monsieur FARRET
Monsieur BOURLIER qui avait donné procuration à Monsieur SUTEAU
Monsieur CRESSEIN qui avait donné procuration à Madame BERKANI
Madame PALLUT qui avait donné procuration à Monsieur JOACHIN
Madame RATURAS qui avait donné procuration à Madame GIRAUD**

ETAIT ABSENT : Monsieur ODOUARD

Les Conseillers présents ou représentés, au nombre de 28, formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil.

Madame BERKANI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour occuper ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après avoir remercié les membres présents et excusé les absents, Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la réunion du 17 novembre 2010. Ce document est adopté par 22 voix pour et 6 contre puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

1. Objet : Assainissement – Remboursement TVA/Exercice 2009

Sur présentation de Madame Marie-Françoise BERKANI, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, **d'inscrire** les crédits additionnels suivants, au titre du FCTVA, sur le budget assainissement 2010.

I.- Dépenses d'investissement

Chapitre 041

. 2762 – Créances/transfert de droits à déduction de TVA...4 284,34 €

II.- Recettes d'investissement

Chapitre 041

. 2315 – Installations, matériel et outillage technique.....4 284,34 €

2. **Objet : Budget communal – Virements de crédits**

Au terme de l'exercice 2010, il convient d'apporter quelques ajustements à des imputations budgétaires déficitaires ou excédentaires sans modifier le montant global de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil municipal **d'effectuer les virements de crédits** suivants, sur le budget principal 2010 :

Dépenses d'investissement

Articles	Gestionnaires	Crédits en +	Crédits en -
020	FIN		4 000,00
2313	ST		40 000,00
2315	VRD	46 680,00	
2318	BAT		2 680,00
2112	ST		50,92
2115	BAT		685,96
21533	INF		483,24
21568	ST		1 000,00
21578	ST		34,08
2158	ST		822,15
2158	EV		140,41
2184	ST	600,00	
2184	ENS	170,00	
2184	COM	110,00	
2183	INF	3 120,00	
2188	COM		783,24
204158	ST	4000,00	
21534	ST		4 000,00
TOTAUX		54 680,00	54 680,00

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

3. **Objet : Résultat 2009 – Annule et remplace le précédent en date du 6 octobre 2010**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, **d'inscrire** les crédits additionnels suivants, sur le budget principal 2010.

I.- Dépenses d'investissement

. 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.....1 128 427,75 €

II.- Recettes d'investissement

. 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.....1 128 427,75 €

4. **Objet : Contrat enfance jeunesse – Avenant 2010**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a signé avec la Caisse d'allocations familiales un Contrat enfance jeunesse pour la période 2008-2010.

Les termes de ce contrat doivent évoluer en fonction des actions nouvelles mises en place en cours de période.

L'article 1 relatif à l'objet de la convention et au cadre général du dispositif est modifié.

Cet avenant est justifié par l'extension de service au niveau de la structure Multi Accueil Gribouille et Carapate qui fonctionne depuis 2010 pendant les petites vacances. Cette extension fait passer la capacité théorique de 56425 à 59 400 (heures/enfants).

Le Conseil Municipal,

DELIBERE

et décide à l'unanimité des suffrages exprimés **d'approuver** les termes de l'avenant au contrat et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

5. **Objet : Contentieux- information relative au recours « SOLE et autres » contre la commune**

La requête déposée le 2 avril 2010 devant le tribunal administratif par M. et Mme SOLE et autres en vue de faire annuler le permis de construire accordé à la société Tradi Pierre a été rejetée par le tribunal dans sa séance du 16 novembre 2010. Les requérants devront verser 1400 € à la commune et 1400 € au promoteur en vertu de l'article L 761-1 du Code de justice administrative.

A ce jour, la décision d'un éventuel appel de ce jugement devant la cour administrative d'appel de Lyon n'est pas connue. Le délais pour faire appel est de 2 mois.

Il est donné acte à Monsieur le Maire de cette information.

6. **Objet : Régie de recettes – service culturel**

Comme suite à la demande présentée par la perception et relative au stock de billets invendus lors du festival des Automnales 2010, une autorisation est nécessaire pour la destruction de ces billets.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, **d'autoriser** la destruction des billets invendus lors des automnales 2010.

7. **Objet : Recensement général de la population**

En application notamment des dispositions du décret n° 3103-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune, le Conseil Municipal décide **d'autoriser** Monsieur le Maire :

- A organiser à Romagnat un recensement général de la population du 20 janvier au 19 février 2011 ;
- A nommer un coordonnateur communal qui sera rémunéré en fonction du nombre d'heures supplémentaires qu'il sera amené à effectuer et des frais qu'il sera amené à supporter ;
- A nommer des agents communaux chargés de la préparation des enquêtes du recensement, qui seront rémunérés en fonction du nombre d'heures supplémentaires qu'ils seront amenés à effectuer et des frais qu'ils seront amenés à supporter ;
- A nommer des agents recenseurs chargés dudit recensement, qui seront rémunérés comme suit :
 - Imprimés rémunérés :
 - Bordereau de district (non vide) : 5,00 € bruts
 - Feuille de logement vacant : 1,82 € bruts
 - Bulletin individuel : 1,82 € bruts
 - Dossier d'immeuble collectif : 0,51 € bruts
 - Enquête famille et logement : 0,51 € bruts
 - Rémunération complémentaire :
 - Séances de formation : 19,60 € bruts par séance

Le Conseil Municipal,

DELIBERE

et **approuve**, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'ensemble des dispositions présentées.

8. **Objet : Régime indemnitaire – Retenues sur primes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 6 mai 2009 il a été décidé par délibération d'assouplir le régime des retenues sur primes pour absentéisme, à titre expérimental et à compter du 1^{er} juin 2009 pour une durée d'un an. Ce délai étant écoulé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de proroger ces mesures pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2010 soit jusqu'au 31 mai 2011, le temps d'analyser sur une période significative leur impact réel sur l'absentéisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés, **de proroger** jusqu'au 31 mai 2011 le dispositif de retenue sur primes de la manière suivante :

- Les congés maternité et assimilés (grossesse et couches pathologiques, congé paternité), les congés pour accident de service et les congés pour enfant malades ne donneront lieu à aucune retenue sur primes, qu'il s'agisse de primes versées mensuellement ou de la prime annuelle ;
- Concernant les congés maladie (congé maladie ordinaire, congé longue maladie, congé grave maladie et congés maladie longue durée) :
 - **Sur les primes versées mensuellement** : un délai de carence de 3 jours sera appliqué au début de chaque nouveau congé maladie, c'est-à-dire qu'une retenue de 1/30^{ème} sera appliquée par jour d'absence à partir du 4^{ème} jour.
 - **Concernant la prime annuelle** : cette prime étant versée par moitié en juin et en novembre, la période de référence pour les retenues sur primes va du 1^{er} novembre N au 31 octobre N+1. Un délai de carence de 6 mois (soit 180 jours) sera appliqué en jours cumulés sur la période de référence. Une retenue sur la prime annuelle sera effectuée sur le versement de novembre, en 1/12^{èmes} (équivalant à 30 jours d'absence), à partir du 7^{ème} mois plein d'absence soit après une absence cumulée de 210 jours sur la période de référence. Par conséquent, sur la période de référence, la retenue effectuée sur la prime annuelle sera au plus égale à 6/12^{èmes}.

9. **Objet : Modifications statutaires du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Auzon**

Le comité syndical du SIAVA a, dans sa séance du 15 novembre 2010 adopter la modification des ses statuts. Cette modification statutaire résulte de la décision prise le 10 mai 2010 consistant en la reprise du service assainissement en gestion directe à partir du 1er janvier 2011.

Les principales modifications portent sur la création; l'organisation et le fonctionnement de la régie: création et attributions du conseil d'exploitation et poste du directeur.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil de **se prononcer favorablement** sur cette modification statutaire.

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 heures 45.**

Commentaires de l'opposition

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 15/12/2010

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre : nous votons **CONTRE**, car encore une fois des erreurs : il est noté que nous n'avions pas pris part au vote concernant le rapport d'activité de Clermont Communauté 2009 : FAUX, ce rapport n'était pas soumis à vote. Par contre nous n'avions pas pris part au vote du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 octobre, car celui-ci était un document prévu pour la presse et ne correspondait en rien au document destiné à approbation. A noter, que le groupe majoritaire l'avait voté sans même se poser de questions !

1. Assainissement - Remboursement TVA/exercice 2009 pour un montant de 4284,34 €.
✓ Nous votons **POUR**, malgré l'erreur de libellé.
2. Budget communal - virements de crédits. Ajustements d'imputations budgétaires déficitaires ou excédentaires sans modifier le montant global de la section *investissements*.
✓ Nous votons **POUR**.
3. Résultat 2009 - *Annule et remplace le précédent en date du 6 octobre 2010*
✓ Nous votons **POUR**, malgré l'erreur de libellé
4. Contrat Enfance Jeunesse - Avenant 2010 justifié par l'extension de service au niveau de la structure Multi Accueil Gribouille et Carapate qui fonctionne depuis 2010 pendant les petites vacances.
✓ Nous votons **POUR**.
5. Recensement général de la population du 20/01/2011 au 19/02/2011 pour lequel il convient de nommer un coordinateur communal et des agents communaux, ainsi que 18 agents recenseurs.
✓ Nous votons **POUR**
6. Régime indemnitaire - Retenues sur primes pour absentéisme du personnel communal. Prorogation des mesures votées en conseil municipal le 6 mai 2009 jusqu'au 31 mai 2011.
✓ Nous votons **POUR**
7. Régie de recettes - service culturel. Une autorisation est nécessaire pour la destruction du stock de billets invendus lors du festival des Automnales 2010.
✓ Nous votons **POUR**
8. Contentieux - information relative au recours de « Mr et Mme SOLE et autres » contre la commune. Il est proposé de donner acte au Maire que les requérants devront verser 1400 € à la commune et 1400 € au promoteur.
✓ **Triste affaire**, s'il y avait eu un minimum d'écoute des riverains, ce dossier n'aurait jamais vu le jour. Le Maire nous dit demander maintenant une rencontre entre riverains et promoteur : cela nous semble bien tardif.
9. Règlement interne de l'achat public
✓ **Délibération reportée** : les documents ne nous étaient pas parvenus.
10. Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : obligation pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé
✓ **Délibération reportée** : les documents ne nous étaient pas parvenus.
11. Modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon : reprise en gestion directe du service assainissement à compter du 1/01/2011.
✓ Nous votons **POUR**
12. Acquisition de la parcelle cadastrée AY 249, sise rue de la Prugne qui pourrait être aménagée en aire de stationnement
✓ **Délibération retirée**, car une partie de la parcelle a déjà été vendue.
13. Budget communal -Virements de crédits : acquittement d'une facture du SIEG pour 4000 €.
✓ Nous votons **POUR**, malgré l'erreur de libellé.

Commentaires de la majorité

Compte-rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2010

☞ En préambule au Conseil municipal, Monsieur le Maire joint ses remerciements à ceux adressés par les très nombreuses personnes bénéficiaires de la distribution des colis de Noël aux élus et membres du CCAS qui ont participé à cette opération de solidarité très largement plébiscitée par nos aînés.

Délibérations	Contenus	Vote
Quatre opérations d'ordre	Ces opérations n'affectent en rien le budget. <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement – Remboursement TVA (exercice 2009) - Budget communal – Virements de crédits - Annulation et remplacement d'une délibération en date du 6/10/2010 suite à une erreur de frappe - Budget communal – Virements de crédits concernant l'éclairage public 	votées à l'unanimité
Avenant Contrat Enfance Jeunesse	Extension du service Multi-Accueil « Gribouille et Carapate » aux petites vacances	votée à l'unanimité
Recensement général de la population	Cette délibération autorise Monsieur le Maire à organiser le recensement général de la population qui aura lieu entre le 20/01 et le 19/02 :2011 (nominations et rémunérations du coordonnateur communal, des agents communaux, des agents recenseurs)	votée à l'unanimité
Régime indemnitaire – Retenues sur primes	La municipalité a mis en vigueur depuis juin 2008 un système de retenues sur primes en cas d'absence plus favorable aux personnels municipaux et qui les responsabilise face à leurs absences. Cette mesure a vu une forte augmentation de juin 2008 à juin 2009 (+66%), moindre de juin 2009 à novembre 2010 (+46). L'expérience est maintenue jusqu'en juin 2011, date à laquelle une nouvelle évaluation de cette mesure aura lieu.	votée à l'unanimité
Régie de recettes – service culturel	Délibération autorisant la destruction des souches de billets invendus lors du spectacle organisé à Romagnat dans le cadre du festival « Les Automnales »	votée à l'unanimité
Contentieux	Information relative au recours déposé par des habitants de la commune opposés au projet privé de constructions urbaines au Clos romain contre M. le Maire et l'entreprise : les requérants devront verser 1400 € à la commune et autant au promoteur. A l'issue du délai légal d'appel, la municipalité organisera une réunion entre le promoteur, le bailleur social et les riverains.	votée à l'unanimité moins les voix de l'opposition municipale
Modification statutaire	Cette modification concerne le Syndicat Intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Auzon qui opère sur le village d'Opme pour lui permettre de réduire ses coûts en se mettant en régie.	votée à l'unanimité

☞ Deux délibérations sont retirées (Règlement interne des achats publics, Plan Communal de sauvegarde), tous les élus n'ayant pas reçu les documents préparatoires. Une troisième délibération (acquisition d'une parcelle pour la construction d'un parking au lieu dit la Prugne) fait l'objet d'une procédure similaire pour des raisons différentes (une partie de la parcelle faisant l'objet de la demande d'acquisition ayant déjà été vendue récemment).

☞ L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h38.